

Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le



ID: 001-210101739-20240604-2024\_073\_DEL-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet:

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE À L'ASSOCIATION

« NOCTAMBUS » POUR L'ANNÉE 2024 (7.5)

L'an deux mille vingt-quatre, le 03 juin à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrice DUNAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :

33

Nombre de conseillers présents : Nombre de conseillers votants :

20 32

Date de convocation du Conseil :

24 mai 2024

Date d'affichage de la convocation :

24 mai 2024

**Présents:** Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENNINCK, DESAY (adjoints), Mesdames COSSARD, ASSENARE, CETTIER, HUSSON, LUZZI, VUILLIOT, DA SILVA DIAMANTINO, GARNIER-SIMON et Messieurs, ROBBEZ, SIGAUD, PELLETIER, LEVITRE, JUILLARD, (conseillers).

## Pouvoirs:

Mme GILLET donne pouvoir à Mme COURT,

Mme VANEL-NORMANDIN donne pouvoir à Mme COSSARD,

M. IVANEZ donne pouvoir à Mme CETTIER,

Mme GIET donne pouvoir à M. PELLETIER.

Mme REYGROBELLET donne pouvoir à M. SIGAUD,

- M. CADOUX donne pouvoir à Mme ASSENARE.
- M. MAZET donne pouvoir à Mme ZELLER,
- M. MOLINAS donne pouvoir à M. le maire,
- M. DUVILLARD donne pouvoir à Mme DA SILVA DIAMANTINO.
- M. DANGUY donne pouvoir à M. DESAY,
- M. VAN VAEREMBERG donne pouvoir à M. LEVITRE,
- M. BOCQUET donne pouvoir à Mme GARNIER-SIMON.

Absente: Mme CHARRE.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n° 2024\_038\_DEL du 8 avril 2024 portant sur l'attribution des subventions aux associations au titre de l'année 2024,

**VU** le budget communal,

**VU** la note de synthèse,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de compléter le montant de la subvention 2024 octroyée à l'association « Noctambus » eu égard à la notification des règlements à venir (factures part association et part TPG),

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer à l'association « Noctambus » une subvention complémentaire d'un montant de 3700 €,
- > CHARGE Monsieur le maire ou un adjoint délégué de signer tous documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le

ID : 001-210101739-20240604-2024\_073\_DEL-DE

La secrétaire de séance,

**Dominique COURT** 

Pour copie conforme, Fait à Gex, le 04 juin 2024.

Le maire,
Patrice DUNAND

Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 06 juin 2024 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 06 juin 2024.